
BUREAU EXÉCUTIF
BE – PV DE LA RÉUNION N°2024-04

4 juillet 2024
Vidéoconférence

Présents : Marilyn Georgel, Joël Jollit, Jean-Pierre Rouquier, Yoann Cabirol, Martine Prévost (au début)

Invités : Michaël Bournazeix (Directeur sportif), Aline Ligeron (secrétaire)

Excusées : Françoise Jeante, Martine Prévost

Invitée : Nicole Duclos

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (11h15)

VALIDATION IMPLANTATIONS CROSS 2025

Au regard des candidatures reçues pour les championnats 2025, le BE valide les implantations suivantes :

- 26/01/2025 : ¼ de finale
 - o Zone nord à **Cognac (16)**
 - o Zone sud à **Bon-Encontre (47)**
- 09/02/2025 : ½ finale LANA à **Limoges (87)**
- 15/12/2024 : Championnat LANA relais cross 2025 avec qualifications pour les France 2025 à **Angoulême (16)**

MODIFICATIONS CIRCULAIRE FINANCIÈRE

Jean-Pierre Rouquier apporte quelques modifications suite à la réorganisation interne et des précisions sur les aides aux clubs concernant la ½ finale de cross et les interclubs N2.

Il apporte une précision sur le bonus accordé aux clubs qui fournissent plus de jury que le quota demandé.

La gratuité pour les frais d'inscriptions des compétitions pour les athlètes hors ligue et en structure d'entraînement LANA est supprimée.

RENTRÉE STRUCTURES LANA

Michaël Bournazeix fait le point sur les structures pour la rentrée de septembre.

Les pré-inscriptions pour les athlètes sur le PSQS étant quasi effectuées, ils vont tous recevoir la Convention courant juillet pour un retour prévu avant le 31 août. Il sera précisé, lors de cet envoi, que les athlètes devront être licenciés et s'acquitter du droit d'inscription avant le 15 septembre 2024.

Sur Talence, afin de préparer la rentrée, une réunion a eu lieu fin juin entre les coaches et le nouveau responsable du Pôle, le CTS Jonathan Baleston-Robineau.

À partir de septembre 2024, pour les athlètes hors ligue entraînés par des salariés de Ligue, il sera demandé une prise en charge des frais de déplacement sur les compétitions nationales et internationales à hauteur de 50 %. Cette modification apparaîtra sur le document « fonctionnement interne des structures LANA » (en annexe).



Dossier Thierrine Correa : plus aucune dette auprès de la Ligue, par conséquent le Bureau exécutif autorise Thierrine à s'inscrire sur une structure de la Ligue pour la rentrée prochaine, sous couvert d'être licenciée et de s'acquitter des frais d'inscription avant le 15 septembre.

RETROPLANNING ÉLECTIONS

Aline Ligeron présente le retroplanning qu'elle a préparé en vue de l'Assemblée Générale électorale du 30 novembre 2024 et attire l'attention sur les points suivants :

- Un appel à candidature pour former la nouvelle Commission électorale (se composant de trois personnes au moins, désignées pour une durée de 4 ans par le Comité directeur au plus tard 2 mois avant l'assemblée générale électorale) va être adressé aux clubs prochainement, de façon à faire valider les candidatures en Comité directeur à la rentrée afin de respecter les délais statutaires.
- Un appel à candidature sera adressé aux clubs pour les Délégués de Clubs. Les délégués doivent être licenciés au plus tard le 31 octobre 2024. Les Clubs devront déclarer leur candidat(e) après de la Ligue au moins sept jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Elle présente ensuite l'ordre du jour de l'AG, affiné en séance. Il conviendra de le valider lors du prochain Comité directeur.

Ce même CD devra aussi valider le choix de la solution de vote par boîtiers électroniques.

Le lieu d'implantation de l'AG (La Couronne la plupart du temps) est abordé en séance, avec un souhait émis de l'organiser à la Maison Régionale des Sports de Talence. [Après vérification (hors séance), il s'avère que l'amphithéâtre de la MRS n'est pas disponible le 23 novembre].

ORDRE DU JOUR PROCHAIN COMITÉ DIRECTEUR

Aline Ligeron présente l'ordre du jour qu'elle a préparé. Ce dernier est affiné en séance, avec un choix de date fixé au samedi 28 septembre 2024 de 10h à 12h à Talence (MRS ou CREPS), suivi d'un déjeuner au self du CREPS.

Le Bureau exécutif